

Présence bénédictine à Coincy Le prieuré St-Pierre St-Paul

par Melle Bernadette MOYAT*

Durant sept siècles la présence bien vivante du prieuré St Pierre St Paul est attestée par des documents assez nombreux du fait de son éclat, de ses défaillances ou de ses querelles. Querelles avec les villageois quand, par exemple, au XVIII^e siècle, les moines ont planté des bois sur le Brûlis, "usage communal" ; l'affaire est allée devant le Parlement de Paris. Querelles avec les seigneurs environnans quand, en 1158, Robert 1^{er} comte de Braisne, seigneur de Fère et frère du Roi, s'est emparé d'une partie des biens du prieuré : Ancoul évêque de Soissons dut fulminer contre lui une bulle d'excommunication de la part du Pape ; ou avec Étienne du Buisson, seigneur de Brécy qui fut condamné à enlever la grille qu'il fit poser avant le moulin claustral pour satisfaire son plaisir de la pêche. Querelles avec le pouvoir royal ; querelles avec des héritiers mécontents d'être frustrés de biens immobiliers légués au prieuré par leur père ; querelles avec le clergé séculier pour des questions de préséance dans les processions, de dîmes ou lorsque les moines voulaient s'emparer des cloches de St-Martin de la Poterie après sa fermeture pour cause de vétusté, fermeture décidée par Mgr Fitz James lors de sa visite pastorale de 1745 et cloches destinées à l'église paroissiale de Coincy.

Nous distinguerons donc, au cours de cette communication, quatre périodes, évidemment d'inégale durée, d'intérêt aussi plus ou moins limité mais qui illustrent de façon exemplaire l'histoire de notre pays, de notre région, l'histoire religieuse aussi et monastique en particulier.

Quatre périodes et, partant, quatre établissements successifs : une abbaye, un collège de chanoines, une abbaye ou *abbatiola*, un prieuré clunisien.

Comme nous le verrons par la suite, nous nous heurterons à plusieurs points d'interrogation, à des hypothèses qui n'ont pu, pour l'instant, être vérifiées : nous avons des documents, certes, mais beaucoup ont disparu à la Révolution ou été détruits en 1431. Quant à d'autres, pour les plus anciens, leur traduction donne lieu à interprétation étant donné leur médiocre, quand ce n'est pas mauvais, état de conservation.

Mon propos n'est pas de refaire complètement l'histoire de Coincy que nos défunts collègues Rémy Amand de Vertus, et postérieurement, Me Andry, ont retracée, mais de souligner des aspects qui semblent, peut-être, leur avoir échappé et d'ajouter quelques connaissances, inédites ici, grâce à des sources auxquelles ils ne paraissent pas avoir eu accès.

* Communication donnée à la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry (Aisne) à l'occasion de l'année Saint-Benoît.

ORIGINES

Campons d'abord les lieux. Nous verrons Coincy se développer grâce en partie, aux établissements monastiques. A deux kilomètres de là existait un village, COINCY LA VILLE dont l'origine remonte à l'occupation romaine bien qu'antérieurement, les fouilles archéologiques de la "Sablonnière" ou au "Géant du Mont Preux", connu sous le nom de la "Hottée du Diable" attestent un habitat préhistorique sur le territoire que nous appelons "communal" au XX^e siècle : ce COINCY la VILLE (appelé par la suite COINCY la POTERIE par distinction avec le COINCY l'ABBAYE) était véritablement un beau village, avec son église sous le vocable de St-Martin, jusqu'au jour où il a été détruit à 80 % lors de la Guerre de Cent ans et ne s'en est jamais relevé ; ce n'est plus actuellement qu'un hameau de Coincy à vocation surtout agricole : "la Poterie".

Donc, à une demie-lieue de Coincy la Ville et au midi s'édifia, à la suite d'une villa romaine puis mérovingienne, un donjon qui fut utilisé comme logement pour les collecteurs d'impôts et servait de rendez-vous de chasse aux comtes de Vermandois ducs de Champagne dont le titre devint hérititaire grâce à Charles le Chauve et à Louis II le Bègue ; ce donjon fut assorti d'un château que vinrent ensuite fortifier deux enceintes.

Sont-ce ces comtes de Vermandois (ducs de Champagne devenus, par la suite, Comtes de Champagne) qui établirent, à proximité, des religieux dans une "cella" ? Il n'en demeure pas moins qu'une abbaye faisait partie du château fortifié et bien que d'origine inconnue, elle remonterait, d'après Carlier, aux premiers siècles de la Chrétienté implantée dans notre région.

Entre les deux enceintes du château, épisodiquement, les habitants des alentours vinrent se réfugier pour se soustraire aux invasions : les Normands n'ont-ils pas remonté la Marne, ravageant la Brie, la malheureuse abbaye de Chézy, celle d'Hautvillers ? Puis vers 900, des populations s'y fixèrent ; par la suite, elles s'augmentèrent de tous ceux qui travaillèrent pour le monastère, soit comme artisans, soit comme employés ou beaucoup plus tard, au XVII^e siècle lors de la reconstruction du prieuré, de Limousins ou Auvergnats qui firent souche tels les Cesson ou les Chapu.

Se préoccupant de la vie spirituelle du bourg naissant les Comtes de Champagne fondèrent une église collégiale desservie par des chanoines. Ceux-ci, selon Rémy Amand de Vertus, étaient "en dehors de la juridiction de l'évêque pour le temporel et pour le spirituel".

Ils obéissaient cependant à la fameuse "Règle" de Saint-Benoit, étenue autoritairement par Louis le Pieux à tout le monachisme dans les contrées dépendant de son autorité (Capitulaire du 10 Juillet 817)

Malheureusement, les troubles politiques du IX^e s. conduisirent les moines à s'immiscer dans les affaires temporelles.

Les désordres furent accusés par les invasions ; la fuite devant les Normands, Sarrazins ou ailleurs Hongrois, ne facilitait pas le déroulement d'une vie conventuelle. Ainsi les heures canoniales ne sont plus chantées ;

plus d'écoles monastiques ; les textes des conciles provinciaux (celui de Trosly pour le Comté de Champagne) sont là pour attester et déplorer cet état de fait dans le clergé régulier et séculier, état de fait qui heureusement n'était pas entièrement généralisé.

Nos chanoines n'échappèrent pas à la contagion ; ils furent chassés de Coincy et, à la place de la collégiale, une petite abbaye ou "abbatiola" fut fondée avec des éléments nouveaux et selon la Règle de St Benoît ; pourtant ces chanoines n'avaient pas eu à se plaindre, matériellement parlant, des largesses des Comtes de Vermandois sous forme de droits et de bénéfices.

N'oublions pas que nous allons vers la fin du premier millénaire et que s'installe dans les esprits la Grande Peur de l'an Mil accrue par des phénomènes et calamités naturels : comètes, éclipses, tremblements de terre, pluies et inondations avec leur cortège de famines et d'épidémies frappent les imaginations ; des prières publiques sont prescrites et ceux qui en ont les moyens font des donations aux églises et aux monastères afin d'implorer la clémence céleste et se concilier le Grand Juge en cette fin du monde que certains appréhendaient : "Il est clair pour tous ceux qui ont un jugement sain que si la Providence de Dieu a voulu qu'il y ait des hommes riches c'est afin qu'en faisant bon usage des biens qu'ils possèdent de façon transitoire, ils méritent des récompenses qui dureront toujours... aussi moi, Guillaume, comte et duc d'Aquitaine, j'ai médité attentivement sur ces choses et désireux de pourvoir à mon salut pendant qu'il en est temps, j'ai pensé qu'il était sage, voire nécessaire, de mettre au profit de mon âme une petite partie des biens temporels qui m'ont été accordés" : ainsi commence la charte de donation de Cluny, elle ne sera pas la seule et la collégiale de Coincy bénéficiera de cet état d'esprit puisque la maison de Vermandois ne faillit point à l'usage.

Les désordres, disions-nous, ne furent ni généraux ni permanents et devant la situation créée en certains endroits, il n'y avait pas d'autre alternative que disparaître, se transformer comme à Coincy ou se réformer. Des réactions, des essais de restauration surgirent çà et là, particulièrement en Lorraine et en Bourgogne où la concentration de monastères était forte en raison, justement, des pérégrinations des moines devant les envahisseurs (nous en avons un exemple, à Château-Thierry même, où les reliques de St-Cénérèc, conservées au monastère qu'il avait fondé dans la Sarthe, ont abouti à la chapelle du château pour y être en sûreté, notre place forte donnant confiance aux pauvres moines d'Hyères chassés par les Danois !).

Le 11 Septembre 909, Guillaume d'Aquitaine, dit le Pieux, Comte de Mâcon, fait donation de son domaine de Cluny, "villa" pour la chasse dont il a hérité en Mâconnais, pour qu'il y soit établi un monastère bénédictin ; la charte de fondation indique clairement les motifs qui ont présidé à ce qui était une innovation : la donation à St-Pierre et à St-Paul, soit à l'Église Romaine : "Pour l'amour de Dieu et de NSJC Sauveur, je cède aux Apôtres Pierre et Paul la propriété du domaine de Cluny avec tout ce qui en dépend... nous avons voulu insérer dans cet acte une clause en vertu de laquelle les moines ici réunis... ne seront soumis au joug d'aucune puissance terrestre, pas même la nôtre, ni à celle de nos parents

ni à celle des Majestés Royales ; nul prince séculier, aucun comte, aucun évêque, pas même le Pontife du Siège Romain, ne pourra s'emparer des biens des dits serviteurs de Dieu... ni en soustraire une partie... ni les échanger, ni les donner en bénéfice : je vous supplie donc, ô Saints Apôtres Pierre et Paul et vous Pontife Romain... soyez les tuteurs et les défenseurs de ce lieu de Cluny et des serviteurs de Dieu qui y demeurent... Je vous donne tout cela pour qu'à Cluny on construise un monastère régulier en l'honneur des Sts Apôtres Pierre et Paul et que là soient réunis des moines vivant sous la loi du bienheureux Benoît ; ils posséderont, détiendront, auront et administreront ces biens à perpétuité afin que désormais ce lieu devienne un asile vénérable de la prière...”.

Durant un siècle, un parfaite continuité d'intention est poursuivie grâce aux très longs abbatia à vie d'Aymar, Maïeul et Odilon : rétablissement de la discipline, et essaimage par multiplication de "cellae" dont le chef est l'abbé de Cluny. Quant à Hugues de Semur, il gouverne soixante ans ! et, peut-être apparenté aux Capétiens, fit preuve non seulement de sens politique et d'autorité mais rayonna les vertus monastiques ; l'Église le béatifia.

Ainsi, dans le monachisme clunisien et contrairement à ce que le Père des Moines avait souhaité, il n'y a pas d'abbé élu à la tête de chaque monastère agrégé à Cluny mais un prieur nommé par l'abbé de Cluny après consultation des moines concernés ; l'abbé de Cluny, chef absolu de la famille, est élu par tous les moines du système ; il gardera un rôle de surveillance, résolvant les conflits éventuels, prenant les décisions nécessaires et pour cela visitera, inspectera les différents prieurés : on emploie donc le terme de prieuré pour les monastères placés sous l'obédience de l'abbé de Cluny par "traditio" ou par "submissio".

FONDATION DU PRIEURÉ ST PIERRE ST PAUL ET SA SIGNIFICATION DANS LA FORMATION DU COMTÉ DE CHAMPAGNE

Après les désordres du premier millénaire, la réforme de Cluny commençait à s'étendre ; à quel moment fit-elle son apparition à Coincy ?

Si l'on en croit Carlier, elle aurait été introduite avant la naissance du saint abbé Hugues (Hugues de Semur naquit en 1024) et pour Rémy Amand de Vertus, Coincy "est la fille aînée de Cluny"...

Pour Me Andry, c'est Thibaut de Champagne qui a transformé l'abbaye existante en un prieuré clunisien ; il appuie son assertion sur la charte de 1072 "mon prieuré nouvellement fondé à Coincy" et c'est sous cette forme que Coincy est évoqué dans la liste de l'Ordre de Cluny publiée par Dom Nesmy : "Coincy, Prieuré, date de rattachement : 1070."

Il n'en reste pas moins qu'en 1073, le nom de Coincy est suffisamment établi pour qu'un Eudes de Châtillon, après avoir terminé ses études à Reims, y prenne l'habit, mais sa valeur ne le laisse pas longtemps

simple moine ; prieur de Binson qu'il gouverna pour les moines de Coincy, puis chapelain de Thibaut de Pierrefonds évêque de Soissons, il devint prieur de Cluny, charge dans laquelle il se fait remarquer par ses interventions lors de conciles. Aussi le Pape Grégoire VII, père de la réforme dite grégorienne et clunisien lui-même, le nomme-t-il évêque d'Ostie et cardinal ; il deviendra, enfin, Pape sous le nom d'Urbain II, nom qui est indissociable de la première croisade. Il ne faudrait pas, pour autant, oublier le travail d'assainissement mené par ce pape vis à vis de l'Église séculière et les encouragements prodigues aux monastères afin qu'ils restent des foyers ardents de vie religieuse. Sous la tiare, il n'oublie pas le monastère qui vit ses débuts de moine "noir" et l'abbé Pécheur dans l'histoire du diocèse de Soissons rappelle que "Coincy honoré par sa haute et puissante faveur vit affluer les biens qui en firent un des plus riches couvents du pays". Prêchant d'exemple en 1096, il abandonne à Coincy par bulle, les droits qu'il avait gardés sur le prieuré de Binson du fait de sa famille.

Les évêques de Soissons se firent remarquer par la suite pour leurs largesses et tinrent à honneur, pour certains, de s'y faire enterrer tout au long du XII^e siècle tel Manassès, Jean 1^{er}, comte de Pierrefonds, Aveline, entre autres.

Non moins remarquable est la place tenue par notre monastère au cours de la formation du Comté de Champagne.

En 1019, Étienne 1^{er}, descendant d'Herbert 1^{er} petit-fils de Charlemagne vient de mourir sans postérité, il sera le dernier comte de Champagne de la maison de Vermandois ; à qui ira le Comté ? Le Roi de France souhaite son retour à la couronne mais Eudes comte de Blois, le plus proche parent du défunt, revendique la succession : Robert le Pieux, se sentant en infériorité, lui accorde finalement l'investiture.

Eudes 1^{er} est tué sur le champ de bataille d'Honol le 15 Novembre 1037 ; avec d'autres biens, le comté passe à l'un de ses fils Étienne II qui laisse son frère Thibaut III, comte de Blois, exercer l'autorité sur la Champagne.

Quant Étienne II meurt en 1048, le comté passe alors à Eudes son héritier, fils qu'il a eu de son épouse Adèle, fille de Richard duc de Normandie : cependant cet enfant mineur est anormal, aussi Thibaut continue-t-il d'administrer le comté, mais il s'y prend si habilement qu'il évince complètement son neveu.

Thibaut III, digne descendant de Thibaut le Tricheur, fait hommage au Roi de France pour le comté et prend le titre de Thibaut 1^{er} comte palatin de Champagne, qualifié dans une charte de 1077 de "major domus regis" (maire du palais royal). Pour se faire pardonner ce qui fut une usurpation, il prodigue les donations au clergé régulier et aux églises. D'Oulchy à Troyes, ce ne sont que louanges à son égard et pourtant... Bien qu'il eût été cité devant le concile de Reims en 1049, il obtient la répudiation de sa première femme Gersende, fille d'Herbert "Eveille-Chien", comte du Mans, et épouse en 1061 Adélaïde fille de Raoul de Crépy comte de Valois.

Le renom de Cluny et particulièrement celui de son abbé Hugues de Semur que ses contemporains tenaient déjà pour saint, incite Thibaut, avec l'entregent qui le caractérise, à lui demander de baptiser son fils Eudes, et pour lui être agréable il lui donne le village de Coincy : le texte de la charte de donation est ambigu ou plutôt les traductions, les interprétations, sont différentes, aussi n'est-il pas permis de savoir si le rattachement de Coincy à Cluny a eu lieu avant le don du bourg ou en même temps ; néanmoins il est impossible de dissocier Coincy et la fondation qui nous intéresse de la formation du Comté de Champagne.

Cette famille des Thibaudiens, dont le domaine s'étendait de la Loire à la Meuse, tout en faisant partie de la "Francia regnum Francorum", est hors du commun : Eudes II faillit coiffer la couronne de Bourgogne et disait : "Je ne veux pas être roi mais être le maître du roi", la couronne d'Angleterre échappa à Thibault II mais patience et intelligence aidant, celle de Navarre échut, enfin, au XII^e siècle à la famille !

Si le monachisme était bien implanté en 1070 en Champagne (plus de quinze monastères appartenaient aux Thibaudiens dont Hautvillers, Avenay, Orbais, St Nicaise de Reims, St Médard de Soissons, St Pierre de Chézy sans compter St Faron de Meaux, St Loup de Troyes, St Germain d'Auxerre...) ils y menèrent encore et toujours une politique habile, allant dans le sens de leurs intérêts, puisqu'ils se réservaient le choix de l'abbé, mais prenaient soin de désigner non un laïc mais un moine, ce qui garantissait la régularité de la vie monastique ; pratiquement donc n'existaient dans la région que des églises "privées".

Nous avons dit que la collégiale de Coincy avait été "en dehors de la juridiction de l'évêque", aussi l'implantation de Clunisiens à Coincy doit-elle être considérée comme un événement car l'exemption était totale : "pour le service et la gloire de NSJC et des saints Apôtres Pierre et Paul, est-il écrit dans la charte de donation, nous accordons à perpétuité et nous donnons à votre sainte Paternité, un village dit Coincy, nous appartenant en alleu et avec cet alleu tous les droits et pouvoirs que nous avons eus jusqu'à ce jour sur lui, c'est à dire exempt de toutes servitudes et redevances... avec tout ce qui en dépend légitimement : terres cultivées et non cultivées, prés, bois, eaux et cours d'eau et tout ce qui ressort de ce domaine, les serfs et les servantes, les gens soumis au cens ainsi que tous les revenus et droits sans retenue d'hommage... aucune redevance... ou aucun impôt."

Si nous nous reportons à une pièce capitale plus tardive, le "dénombrement" établi en 1464, il est dit que "les religieux ont toujours seigneuries, libertés et franchises et plusieurs hommes et femmes de corps de servile condition." Ces gens étaient redevables d'un denier échéant en mortemain et formariage, signe de servitude.

Il fallut des circonstances exceptionnelles pour que Thibaut accepte d'introduire sur son domaine un ordre exempt (cette brèche permit d'ailleurs par la suite à Prémontré et à Clairvaux de s'étendre) et moins d'un siècle plus tard, dès 1154, son descendant Henri le Libéral revint aux fondations de collégiales mais de collégiales séculières (dont les chanoines ne

sont pas à confondre avec les chanoines réguliers tels ceux fondés par Saint Norbert à Prémontré : il y eut donc en Champagne fort peu de prieurés clunisiens ou d'étroite observance ; l'analyse par diocèse en 1708, est formelle, particulièrement dans l'Aisne.

Indépendamment de son usurpation et de la gloire qu'il put retirer du baptême de son fils par Saint Hugues, Thibaut s'affirmait face aux Capétiens : champion de Cluny, il se faisait celui de la réforme prônée par Grégoire VII ; la réforme grégorienne proposait aussi une chrétienté pontificale où les princes s'essayèrent à l'indépendance (la première Croisade en est l'illustration) ; signe non équivoque de la participation de Thibaut au mouvement de réforme, c'est l'introduction du monachisme clunisien sur ses terres.

Avec la fondation de Coincy, le comte paraît avoir joué un rôle d'initiateur. Par politique, il se fit le propagateur de Cluny qui put essaimer dans le diocèse de Soissons. Politique aussi l'affaire des investitures laïques (Manassès archevêque de Reims comme l'évêque de Soissons furent déposés par le Légat) et bien que la date prête à contestation, la consécration ou la dédicace de Coincy revêt un éclat particulier :

Y assistaient le légat pontifical Amat, les évêques de Lyon, Chartres, Noyon, Laon, Troyes, Châlons, Soissons et Manassès archevêque de Reims ; aussi l'arrivée de Robert de Meaux transforma-t-elle la réunion en une sorte de plaid général et les problèmes agités à Coincy, au sujet des investitures entre autres, eurent une solution définitive l'année suivante. Thibaut en profite également pour confirmer l'exemption et le droit d'asile étendu au bourg en présence de son épouse et de son héritier Étienne. Ce dernier prit en 1090 diverses mesures en faveur de Coincy et son propre fils Thibaut II confirma également les dons de ses père et grand-père. A signaler qu'en 1077, une bulle de Grégoire VII confirmait la fondation et plus tard, en Août 1119, Louis VI le Gros, par une charte, prendra sous sa protection quarante cinq monastères de Cluny, Coincy est le onzième de la liste. De même en 1354, les Religieux firent observer au Roi qu'ils devaient jouir de leur droit d'exemption.

D'après la charte du cartulaire il semblerait que cette dédicace se serait déroulée en 1072, mais elle est en fort mauvais état ; si la donation et le baptême d'Eudes eurent lieu vers 1070/1072, un certain délai était nécessaire pour la construction de l'église et des bâtiments conventuels ou alors cette dédicace pourrait être assimilée à ce que nous appelons "pose de la première pierre".

Thibaut, non seulement a donné terres et bois..., mais a promis de construire "a primo lapide" - le terme a son importance - ; l'église sera édifiée sur un nouveau terrain mais l'ancienne collégiale n'en sera pas pour autant démolie : elle subira des transformations puisqu'abside et transept sont du XIV^e siècle et deviendra église paroissiale, ce qu'elle est toujours, sous le vocable de Notre-Dame vraisemblablement au cours du XIII^e siècle ; c'est à la même époque que fut terminée l'église conventuelle St Pierre et St Paul ; Rémy Amand de Vertus évoque, dans son histoire de Coincy, les serfs qui, durant six années, amenèrent des carrières

de Villegrange les pierres nécessaires à sa construction ; il est fort probable qu'en plus des moines, des habitants du bourg naissant y mirent aussi la main avec le courage qu'animaient cœur et foi.

Quant à cette église St Pierre St Paul, je ne sais que vous dire pour ses dimensions exactes puisqu'il n'en reste rien : de Vertus fait état des souvenirs de son grand-père et donne cinquante pieds de long ; lors de l'état des lieux de 1677 au cartulaire, la nef est de 16 toises ; si nous nous référons au dictionnaire pour trouver la correspondance de ces mesures en mètres, nous arrivons à 16,50 m pour de Vertus et un peu plus de 30 mètres pour le cartulaire : nos calculs doivent être faussés par des mesures locales de pieds ou de toises. Quoiqu'il en soit, l'accord règne pour constater que la voûte était très élevée, que l'église était plus petite mais comparable à la cathédrale de Soissons avec belle galerie et rosace, sans compter la grille du chœur en fer doré (ajoutée sans doute au XVIII^e siècle). Autels de marbre et statues étaient là pour attester que rien n'est trop beau pour la gloire de Dieu.

Elle possédait également des reliques dont le nombre et la qualité - y compris le corps "entier" d'une sainte Astragienne ou Rastragienne - défient l'imagination : l'inventaire en fut dressé en 1596 ; ce ne sont ni guerres ni Révolution qui les dispersèrent mais le "vandale" de St-Jean des Vignes, Mgr Leblanc de Beaulieu, premier évêque concordataire : il y a fort à penser que beaucoup de ces reliques furent des dons au retour des Croisades.

Voyons ce que pouvait être, au meilleur moment, la puissance spirituelle et matérielle de notre prieuré.

BREF APERÇU DES BIENS DU PRIEURÉ

Largesses des Comtes de Champagne, y compris celles de la maison de Vermandois puisqu'il y eut héritage des droits et bénéfices des anciennes abbayes et de la collégiale ainsi qu'en témoignent une charte de Lysard, évêque de Soissons, et une bulle d'urbain III, largesses des évêques quand ce n'est du Pape, legs et dons de seigneurs à diverses occasions particulièrement lors de leur départ en croisade : les possessions du monastère étaient très importantes et le dénombrement des revenus de toutes natures du prieuré établi en 1464 couvre des pages et des pages.

Biens évidemment à proximité mais aussi à distance appréciable : Brécy, Armentières, Bruyères, Coincy bien sûr, Rocourt, Essômes, Lagery, La Croix, Neuilly, Vichel, Nanteuil, Epaux, Chouy, Veuilly, Lucy, Bonne, Breny, Crouttes, Vauciennes, Dormans, Mézy, Chézy en Orxois, Beuvardes (avec la forêt de Riz, Grisolles, Artois, Marlemont, Bois Guillaume, Boileau, Grange Boutache) Châlet et la Grange au Bois... il avait même des droits sur une mine de fer à Corrobert et des biens dans le Blésois. Les moines affirmaient aussi ou exploitaient eux-mêmes, jusqu'au XIV^e siècle semble-t-il, fermes, terres, bois, étangs et viviers, fours, moulins ; à partir de 1586, ils fabriquèrent leur propre huile.

Sur le plan spirituel, il ne faut pas oublier de mentionner les collations "d'autels" c'est-à-dire des lieux de culte dépendant du prieuré où pouvait se pratiquer parfois une vie religieuse ; de ce fait, matériellement, il jouissait de droits, dîmes en grains et vin, redevances qui étaient attachés à ces "autels".

Certaines de ces collations étaient "de pleno jure" (sans intervention de quiconque) : cures de Notre Dame de Châtillon de Binson, chapelles Ste Marie de Dormans, St Louis de Dormans, Ste Marie de Leuvrigny ; pour d'autres, les curés étaient présentés alternativement par le prieur de Coincy et l'Abbesse de Jouarre : St-Martin de Breny, Notre Dame de Saponay, Notre Dame de Mézy, St Rémy de Grisolles et de Meslleroy, St Léger de Janvillers, St Barthélémy de Corrobert, St Rémy de Sermoise, St Jean de Ciry, St Sulpice de Veuilly la Poterie.

Pour d'autres encore, collation du prieur de Coincy et de celui de St Pierre à la Chaulx : cures de Breuil en Saconin, de Ciry.

Les "autels" de Jaucourt, Mauroy, Magny au diocèse de Noyon, de Tupigny au diocèse de Laon, de St Fal au diocèse de Troyes, St Martin de la Poterie, Notre Dame de Coincy, St Hippolyte de Dormans, St Martin de Rocourt, la Croix, Épaux, Étrepilly, St Germain de Ronchères, Crémancy, Condé, St Eugène, Le Breuil, Vauciennes, Chartèves, St Léger au diocèse de Soissons étaient à la présentation du prieur et à la collation de l'évêque du lieu.

A mentionner aussi le prieuré de St Pierre à la Chaulx à Soissons, fondé en 1158, celui de St Fal au diocèse de Troyes, celui de Ste Croix de Tupigny près de Guise, le prieuré Notre Dame de la Fosse près Chatillon, de St Germain de Ronchères ; de même celui de Notre Dame des Miséricordes de Montléan près Montmirail dépendant de Coincy : pour le dernier fondé en 1126 et donné par Gaucher 1^{er}, seigneur de Montmirail, partirent douze moines de Coincy.

Tous les ans, le jour de la St Pierre, le prieur tenait un synode en la salle capitulaire auquel les curés de ces "autels" étaient obligés d'assister, de même que les prieurs.

La direction du monastère était confiée au prieur régulier dont l'élection devait être confirmée par l'abbé de Cluny ; le prieurat n'était pas à vie comme l'abbatia et nous constatons que nos prieurs, dans l'ensemble, se succédaient tous les six ans. Ils étaient assistés "d'officiers monastiques".

Ainsi en 1350, nous trouvons à Coincy un chambrier représentant le prieuré dans la vie temporelle et s'occupant des comptes, des rentrées d'argent ; un aumônier préposé, comme son nom l'indique étymologiquement, aux aumônes, St Benoît faisant obligation à ses fils de secourir les pauvres : on y était plus strictement tenu à Coincy à la St Jean et à la St Rémy (24 Juin, 15 Janvier).

Le sacristain avait en charge tout ce qui regardait l'église conventuelle : organisation matérielle des offices, entretien des autels, vases sacrés, linge, ornements, évangéliaires et psautiers, luminaires (sept lampes de

nuit et deux de jour dans le sanctuaire) ; la sonnerie des cloches était de son ressort, la charge était d'importance puisqu'elle réglait l'heure des offices, partant toute la vie du monastère ainsi, d'ailleurs, que du bourg : de 1718 à 1740, les prieurs furent auparavant sacristains.

Nous trouvons aussi un infirmier devant s'occuper comme il se doit des malades qui, comme les enfants et les vieillards, sont l'objet de toute la sollicitude de St Benoît.

Quant à l'hôtelier, il lui incombaît le soin "d'accueillir" dans un esprit de charité, pauvres, pèlerins, voyageurs comme le Christ : cela allait du chemineau aux hauts personnages avec leurs exigences ; Charles VI n'est-il pas venu faire sa semaine "peineuse" à Coincy où il se fit remarquer par sa glotonnerie... Ce moine devra faire preuve de discernement, se garder de l'esprit du monde et faire en sorte qu'il ne pénètre pas à l'intérieur du monastère en s'abstenant de propager idées et paroles oiseuses auprès de ses frères. L'hôtellerie est souvent un peu à l'écart des autres bâtiments.

Pour mémoire, nous verrons qu'à Coincy en 1698 le portier était, non un moine, mais un laïc qui cumulait cet emploi avec celui de tailleur-raccomodeur : dix livres pour une robe neuve, dix sols pour un scapulaire et huit pour un froc.

Il y eut aussi, plus tard, un prévôt.

Puis nous voyons apparaître deux personnages, deux moines dont l'emploi est important et que St Benoît ne mentionne pas : le définiteur et le visiteur ; le premier est délégué par le monastère pour assister aux chapitres de l'Ordre de Cluny, il y intervient et concourt, par la suite, à l'administration des décisions concernant le prieuré ; Coincy semblait assidu à ces chapitres et ne se faisait pas excuser comme St Leu d'Esserent ou Elincourt par exemple, habitués des absences.

Quant au visiteur, il était chargé par Cluny de venir inspecter les prieurés et de faire, ensuite, un rapport ; ils arrivaient à deux, interrogeant, vérifiant, essayant de tout voir et la lecture de leurs rapports est d'un immense intérêt ; la charge exigeait discernement et impartialité. Coincy eut l'honneur de compter plusieurs de ses moines en ces offices ; de 1409 à 1498, ils sont constamment désignés ; en 1472, c'est le prieur qui est visiteur en Auvergne.

DES "VISITEURS" A COINCY

Un des premiers rapports relatifs à une visite à Coincy en 1234 ou 1237 fait état du mauvais comportement d'Adam de Branges, de Guillaume de Ruffay et d'Adam Graphon ; ils devront être punis par le fouet ou par toute autre manière selon la Règle : le souvenir de la punition par le fouet n'est pas oublié en l'actuel Coincy ; à propos d'un bâtiment conventuel qui subsiste en relatif état de conservation bien qu'inhabité, une dame signalait qu'on trouvait dans une pièce du premier étage de gros anneaux qui auraient servi à attacher les moines à qui l'on infligeait "la peine des

coups" (Règle ch. XXVIII) : "si un frère rebelle ou désobéissant ou orgueilleux ou murmurateur, en opposition à la sainte Règle et aux ordres des Anciens s'avère incorrigible qu'on le fasse avertir une première fois secrètement par des anciens, puis une deuxième fois, selon le précepte de Notre Seigneur ; s'il ne s'amende pas qu'on le reprenne publiquement devant tous. Si même ainsi il ne se corrige pas qu'on le soumette à l'excommunication (ici il s'agit d'être exclu de la table commune des repas et de certains aspects de la vie communautaire) s'il est capable de comprendre le sens de cette peine ; mais s'il en est incapable, qu'on le livre au châtiment corporel" (Règle ch. XXIII) : des coups avec une baguette en saule étant, à l'époque de St Benoît, le châtiment des esclaves, la punition corporelle infligée à ceux que la punition spirituelle n'atteint pas, les rabaisse de fils et de frère dans la communauté au rang d'esclave.

Il existait à Coincy une prison pour moines : le prieuré remplissait cette mission comme le faisait aussi St Martin des Champs à Paris ; on verra en 1678, Paul Prudent enfermé aux "prisons de Coincy" pour méfaits graves ; il s'évade ; rattrapé, il est condamné par le Supérieur Général de la Stricte Observance à rester en prison" au-delà de trois années". Cette prison, qui existait encore au milieu du XIX^e siècle, comportait deux cellules.

Le 20 Mars 1289, les moines sont quarante, en bon état au matériel et au spirituel.

Par contre, le 10 Mai 1299, les visiteurs signalent le mauvais état du monastère "pulchrum et nobile" et invitent à y porter remède, l'effondrement étant à craindre.

En 1303, les moines sont trente trois, ils vivent honnêtement, le service divin est assuré avec dévotion mais les locaux pour les malades sont insuffisants et les sièges de pierre du chapitre très froids surtout l'hiver.

En 1312, le prieur Martin de Courtrobert sera destitué, il administre assez mal, l'hospitalité n'est plus observée, les malades n'ont des soins qu'à peine suffisants.

A la St Vincent 1318, très vif éloge : office divin bien célébré, jeûnes observés, aumônes faites à tout venant ; le couvent est muni de tout ce qu'il faut, tout est en état ("in bono statu").

Même appréciation flatteuse en 1319, trente six moines, le devoir d'hospitalité est observé, le couvent n'a pas de dettes et pourra subsister jusqu'aux "fructus novos" (prochaine recette).

A la visite de 1354, le prieur refuse de payer le ferrage des chevaux des "visiteurs", soit dix sols, mais le Chapitre Général de 1371 fixera à un florin l'indemnité de ferrage due par le prieuré visité.

Lors de ces visites, quel aspect présentait le prieuré ? Il y eut plusieurs remaniements successifs ; le rapport de 1677 établi par Dom Joachim Testinois, prieur claustral de Cluny et par dom Etienne Fouilly, prieur de St Martin des Champs, donne une description assez précise, mais il est

impossible de se livrer maintenant à une localisation très exacte ; l'église avait un chœur très vaste comme il sied à l'église d'une communauté se réunissant pour de nombreux offices (treize toises de long, seulement seize pour la nef, sept chapelles avec autel entouraient le maître-autel, ce nombre s'explique puisque les moines ordonnés prêtres célébraient leur Messe personnelle nonobstant la Messe conventuelle) ; le cloître n'était pas carré : seize toises sur douze avec galerie d'une toise et demie ; salle capitulaire, réfectoire, infirmerie de deux chambres, logement du sacristain près de l'église, de l'aumônier, du prieur claustral, plus tard du prévôt et du prieur commendataire, remise à carrosse sans doute pour ce dernier, nombreuses cheminées...

Mais en 1677, l'état du prieuré était tel qu'il fallut faire des travaux considérables. Commencés le 20 Février 1683, ils n'étaient pas terminés en Août 1693 : Pierre Odille de Bussière entreprit la restauration du monastère en le transformant radicalement et utilisa les matériaux des bâtiments en ruines.

Avant d'en arriver là, le XII^e siècle fut véritablement l'âge d'or du prieuré et concordait avec l'apogée du monachisme clunisien ; malheureusement à la suite de leur accession au trône de Navarre, les Comtes de Champagne se désintéressèrent de la maison choyée par leurs ancêtres ; puis le retour du Comté au domaine royal par le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe le Bel, ainsi que l'affaiblissement général de Cluny plus tard, feront perdre au prieuré indépendance et influence politique qui seront absorbées par le pouvoir royal ; cependant richesses acquises et priviléges le feront se comporter, jusqu'au début du XV^e siècle, en seigneur féodal, détenteur de la juridiction civile et religieuse : en mai 1301, par la charte donnée à Courtrai, Philippe le Bel confirmait tous ses droits et priviléges et sous Charles VI couvent et bourg furent fortifiés.

En effet, nous avons dit précédemment que ce roi avait passé la semaine "peineuse" de 1397/1398 dans ce "retract de Coincy l'Abbaye" et y fit ses Pâques, et les lieux décrits par Juvénal des Ursins, lors d'un épisode de la vie de ce roi malade, font penser que les faits, en 1403, se déroulèrent à Coincy : il s'agissait d'une tentative de guérison par "diableries" ; lorsque les moyens employés furent découverts, les instigateurs - prêtre, clerc, serrurier et damoiselle furent "ars et brûlés".

Profitant donc du passage de Charles VI, lors de la Semaine Sainte, les moines lui demandèrent l'autorisation de fortifier le couvent afin d'être, eux-mêmes et les populations d'alentour, à l'abri le cas échéant ; après enquête par le substitut du Procureur du Roi "attendu qu'ils sont de fondation royale", l'autorisation fut accordée le 25 Juillet 1402 : il s'édifia alors une véritable forteresse avec donjon et six tours reliées par des murs crénelés protégés par un fossé ; le bourg fut aussi entouré de murailles, les travaux durèrent dix ans : lourde dépense à laquelle participa l'Ordre de Cluny puisqu'en 1403, les définiteurs, lors du Chapitre Général, décident de lever sur tous les bénéfices de l'Ordre une aide à raison d'un demi-écu d'or par revenu de vingt cinq livres, payable en deux termes, soit en deux ans au 15 Janvier.

INSTITUTION DE LA COMMENDE

C'est sous Charles VI que nous voyons apparaître, à Coincy, la néfaste commende : "vipera matris Ecclesiae, rumpens viscera, exterminans spiritualia" (vipère dévorant les entrailles de l'Église, exterminant la spiritualité) comme s'exprimait Cîteaux ; évidemment les rois trouvaient là un moyen de récompenser des fidèles sujets ou de grands personnages dont on escomptait l'appui sous toutes ses formes.

Le premier abbé commendataire, Maître des Requêtes de l'Hotel du Roi, le cardinal lyonnais Pierre de Thury ne résida jamais à Coincy ; ce fut, par ailleurs, un homme éminent.

Il fut suivi du Cardinal Otto Colonna, plus connu sous le nom de Martin V, Pape qui mit fin au grand schisme d'Occident et réforma beaucoup d'abus : il eut la délicatesse, en 1421, de se démettre de sa commende et notre prieuré retrouva un prieur religieux jusqu'en 1511.

Apparaît alors un membre de l'illustre maison d'Armentières, grande famille champenoise fidèle à la royauté : Louis Juvénal des Ursins, seigneur d'Armentières, conseiller au Parlement ; il ouvre la voie au népotisme.

En effet lui succède, en 1522, son neveu Jacques puis le frère de celui-ci Charles, aumônier du Roi.

Même népotisme plus tard : deux Ravyneau, quatre de la Nauve qui, pour trois d'entre eux, "cumulaient" avec la commende de l'abbaye d'Essômes dont ils étaient abbés, Génovéfains ou Clunisiens peu importe, les revenus étaient toujours bons à prendre !, deux Bochart dont l'un évêque de Clermont.

En 1748, la commende va à un natif de Charly, l'abbé Romelot, très saint homme au demeurant, puis passe à Messire Pierre Alexandre de Langlade, vicaire général de Rouen : il fut emprisonné et massacré lors des journées de Septembre 1792 après avoir refusé de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé.

La commende n'était pas toujours directe, tant s'en faut : fils naturel de Claude de Lorraine, premier Duc de Guise, frère naturel de François de Guise qui reprit Calais aux Anglais et du Cardinal Charles de Lorraine, le prieur Claude de Guise abandonna l'administration du prieuré à son vicaire général, lequel pour se simplifier la tâche "loue et amodie", le 1^{er} Juillet 1567 tous les revenus contre un fermage annuel de trois mille cinq cents livres tournois à Michel Dalybert, marchand demeurant à Château-Thierry lequel, étant à proximité, devait essayer de faire "rendre" au maximum sa mise, ce qui ne contribuait pas à la popularité des moines auprès des dîmés. Cependant Claude de Guise, devenu abbé Général de Cluny, prit quelques mesures utiles : entre autres, les prieurés comprenant au moins huit moines, cas de Coincy, devaient chanter les "heures" avec notes.

GUERRE DE CENT ANS - GUERRES DE RELIGION - FRONDE

Sous Charles VI, Coincy fut donc fortifié juste à temps pour résister aux dévastations commises par les troupes et les pillards de toute origine ; la région était très exposée d'autant que Charles de Valois était venu rassembler des troupes en son Comté du Valois où le duc de Bourgogne se rive et bat le Comte.

Tour à tour, Armagnacs, Bourguignons, troupes royales, Anglais sillonnent notre malheureuse région soumise aux exactions, incendies et sièges ; la trahison ouvre Château-Thierry aux Anglais. Au contraire d'Oulchy, Coincy n'est pas pris.

Si Jeanne d'Arc relève les courages, après sa capture c'est une nouvelle invasion : les moines de Val-Chrétien sont faits prisonniers et le monastère prémontré brûlé.

En 1431, la Poterie est encore une fois pillée et brûlée et si le prieur Jean Chéron avait bien organisé la défense du prieuré afin de résister, il y eut, là aussi, parmi les réfugiés des traîtres qui livrèrent, durant la nuit, la forteresse au chef des Bourguignons, Regnault d'Erçois qui y resta quatre ans avec ses gens d'armes !

Après son départ, la situation du prieuré était catastrophique : objets précieux enlevés, titres de propriété et bibliothèque brûlés, terres incultes, fours détruits, serfs morts ou disparus, villages pillés et brûlés, leurs habitants affamés, malades et réfugiés au monastère étaient à sa charge.

Le "dénombrement" établi en 1464 par le prieur Jean Le Roy, trente ans après les faits, est dans sa sécheresse un constat terrible : les redevances ne sont plus payées, Coincy la Poterie ne se relèvera pas (à peine vingt maisons sur quatre-vingts seront réoccupées), au hameau du Châlet, seule la ferme de la Grange au Bois sera reconstruite avec les matériaux de l'Église Notre Dame du Châlet, le hameau ne renaîtra pas, le petit prieuré de la Chaulx, hors son prieur n'a plus de moines, église et bâtiments sont ruinés.

En l'absence des titres de propriété, il était difficile de faire payer les débiteurs, eux-mêmes ruinés, et chacun cherchait à s'affranchir des obligations, des servitudes qui lui incombaient auparavant. Jean Le Roy fit face avec courage et intelligence mais l'annulation du traité de Péronne par Louis XI ralluma la guerre avec les Bourguignons et le prieuré fut de nouveau pillé et brûlé en 1471.

A son tour, le prieur Jean Godebout dut batailler et plaider contre un et chacun, transiger, traiter avec le comte de Brienne pour la mine de fer de Corrobert, s'arranger avec les curés d'Armentières et de Montron pour les dîmes, poursuivre les habitants de Coincy devant le Prévôt de Château-Thierry pour les ré-oblier à cuire leur pain au four banal, attaquer devant le Prévôt de Paris, Jean de Conflans, Seigneur de Brécy...

ÉTAT MATÉRIEL AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE

Le 13 Septembre 1650, l'archiduc Léopold Guillaume d'Autriche met le siège devant Coincy avec 1.200 hommes. Aidés par les réfugiés, Dom Antoine Hugues Bataille et ses moines organisent une résistance opiniâtre et malgré les tués, les Espagnols se retirent et ne poussent pas jusqu'à Château-Thierry dont le gouvernement n'avait pas daigné envoyer les secours demandés par le prieur ; cependant la région fut encore dévastée par cette guerre dite des Lorrains.

Encore des ruines qui nécessitent des réparations onéreuses, la description de 1677 précitée en fait était "la nef portait encore des traces de mutilation et de profanation", les murailles le long du rû sont fortement abîmées ; après discussions avec les habitants au sujet d'intérêts, lamentations du desservant de Rocourt se plaignant de "la rapinière inclination des moines, gros décimateurs" qui n'accusent plus leurs charges envers les habitants "remplaçant pain et lard par miches et harengs puis miches seules" puis... rien du tout.

Nous avons vu qu'il fallait reprendre entièrement les bâtiments, les ruines servirent de matériaux mais les 500 livres d'argent, données péniblement par le commanditaire, ne couvraient pas, tant s'en faut, toutes les dépenses ; puis en 1703 le moulin brûle, le tonnerre tombe sur l'église de Janvillers, sur celle de Chartèves et sur une ferme ; en 1709, le froid rigoureux joint à une saison de très fortes pluies gâterent les semences, il fallut nourrir tous les malheureux frappés de disette et ouvrir une cuisine pour les enfants pauvres : ils venaient manger leur soupe au monastère ; et le gel et la grêle et les ouragans...

A la suite d'inondations dans le bourg, les moines durent ouvrir une dérivation pour le rû et refaire les voûtes du cloître puis plaider trois ans contre le receveur général du prieuré, les redevances n'étant payées que partiellement. Toutes ces causes obligèrent les moines à emprunter à diverses personnes de Coincy ou des environs à plusieurs reprises en l'attente d'autorisations royales pour effectuer des coupes de bois ou vendre la réserve de chênes. Emprunt d'abord en 1739 au seigneur de Villeneuve, Me J.B. Pinterelle de 5.000 livres, puis en 1770, 12.000 à Mess. Dujay, seigneur de Rozoy, en 1772, 4.000 livres à la Vve Gibon de Lizy sur Ourcq sans compter les 6.000 à M. de Vertus de Coincy et 17.000 à Mme Marie Moussu ; et cela ne s'arrête pas là, d'autant que les bois de charpente et des poutres de l'église étaient à refaire, il fallait aussi construire la grange des dîmes de Coincy et de Rocourt et les emprunts continuèrent ; l'un deux est particulièrement intéressant : un ami des moines Antoine Pille était syndic de Brécy, il prêta de son argent mais aussi 1.200 livres... de la commune ; de 1790 à 1793, les registres communaux de Brécy se font l'écho des tractations en tout genre, procès et plaidoiries pour que la commune récupère son argent, 2.000 livres avec les arrérages, soit auprès des moines, soit auprès de Pille, finalement le Trésor Public prit en charge l'indemnisation : fin des procès le 19 Juillet 1793.

Voilà donc l'état matériel de notre prieuré à la veille de la Révolution.

Quel était-il par rapport à d'autres établissements religieux de la région et aux maisons de la "stricte observance" en France pour des effectifs relativement similaires ?

Si l'on compare effectifs et ressources au XVIII^e siècle des abbayes ou prieurés bénédictins d'étroite observance, il ressort qu'effectifs et revenus du prieuré de Coincy s'alignent exactement avec ceux des autres diocèses comportant même nombre de moines et nous observons la similitude du revenu.

	Effectifs	Revenus
Diocèse Soissons : Coincy	10 moines	12.000 livres
Diocèse Rouen : Longueville	10 moines	12.000 livres
Diocèse St Flour	10 moines	12.000 livres
Diocèse Condom	10 moines	12.000 livres
Diocèse Besançon	10 moines	12.000 livres
Diocèse Meaux : Reuil en Brie	7 moines	8.400 livres
Diocèse Nevers	6 moines	7.200 livres
Diocèse Paris : St Martin des Champs	26 moines	33.600 livres

Comparons maintenant pour le diocèse de Soissons en 1768

St Benoît "étr. observ." Coincy	10 moines	12.000 livres
St Benoît "St Maur." Chézy	5 moines	8.209 livres
St Crépin	8 moines	11.167 livres
St Médard	16 moines	21.360 livres
Orbais	5 moines	6.040 livres
Feuillants : Ste Croix d'Off.	10 moines	18.430 livres
St François d'Assise : Ch. Thierry	12 moines	980 livres
: Soissons	10 moines	408 livres
Prémontré : Braine	11 moines	8.303 livres
Chartrême	11 moines	7.307 livres
Val Chrétien	9 moines	3.808 livres
Val Secret	11 moines	7.976 livres
St Augustin : St Jean des Vignes	25 moines	30.000 livres
d° Congr. de France : St Crépin	4 moines	4.985 livres
Essômes	5 moines	8.290 livres
St Léger	4 moines	5.290 livres
Ordre de Cîteaux : Longpont	10 moines	19.121 livres

Et quel a été l'effectif de nos moines à travers les âges ? En 1289, 40 - en 1302, 34 - en 1319, 36 - en 1335, 34 - en 1393, 15 - en 1450, juste après la Guerre de Cent Ans, 7 plus le Prieur (notons, à titre de comparaison : à Braine, 6 moines en 1356 et 3 en 1449) - en 1524, 15 - en 1647, 13 dont 3 à Paris à la charge de leurs familles, vraisemblablement envoyés à l'Université ainsi qu'il avait été prescrit dans la Constitution dite "Benedictina" du Pape Benoît XII - 10 en 1768.

ÉTAT SPIRITUEL ET ESSAIS DE RÉFORME

La décadence ou la stagnation furent liés aux phénomènes de société, aux heurs et malheurs de l'Ordre de Cluny ainsi qu'aux conditions politiques et matérielles propres à notre prieuré : guerres, catastrophes naturelles ou accidentelles ayant entraîné des difficultés financières.

Phénomènes de société : la pratique de la commende, la philosophie des encyclopédistes ; on voit apparaître les loges, et cet esprit du siècle a pénétré d'une façon néfaste à Coincy en la personne d'un sieur de la Guillaumé, membre du Parlement de Paris, retiré ou exilé au Prieuré, qui entraînait dans les désordres ceux qui auraient dû se consacrer à "chercher Dieu", il les emmenait chez Marquet, seigneur de Mont St Père et familier des frères Pâris ; ils allaient aussi chez le Syndic Pille à Brécy où ils se divertissaient avec les filles de celui-ci ; et, comme il était de bon ton, dans les milieux philosophiques et intellectuels, de fronder tout ce qui rappelait les ordres religieux, on était attentivement écouté lorsqu'on parlait contre les moines ; Ainsi le jeune avocat Picart se tailla-t-il un joli succès avec ses plaidoiries satiriques contre nos Bénédictins, lors de l'affaire des Pâts du Brûlis, en partie biens communaux, qu'ils plantèrent de bois, bois qu'ils durent arracher (1778-1780).

D'autre part, la Commission des Réguliers (1766-1780) décida la suppression des monastères dont la conventualité avait moins de neuf moines et ramena à 21 ans l'âge de la profession monastique, Coincy échappa de justesse à la fermeture avec ses dix moines.

Après les phénomènes de société, heurs et malheurs de Cluny : cet immense corps de deux mille maisons, devenu pesant pour un seul abbé, statique malgré les efforts d'un Pierre le Vénérable, commençait à décliner dès la fin du XII^e siècle par une relative inadaptation aux mutations économiques et commerciales ; passage d'une économie rurale à celle de l'argent, développement des villes, méconnaissance de la mentalité urbaine et de la bourgeoisie naissante, régression du travail manuel : bien que des frères convers apparaissent, il faut recourir à une main d'œuvre salariée qui grève les budgets lourdement obérés, plus tard, par la commende : dans la description de 1677 "des galettes pour valets" atteignant aux chambres de nos moines sont cités.

Il y eut bien des essais de réforme, comme en 1336 avec la constitution dite *Benedictina* de Benoît XII qui, soucieux d'une certaine culture dans les monastères, obligea chaque prieuré à déléguer spécialement un moine chargé de l'enseignement.

Richelieu tenta un temps de réunir Cluny à la Congrégation Bénédictine de St Maur, qui s'évada en 1616 de Cluny, imitant en cela celle de St Vanne en Lorraine qui s'en sépara en 1600. Ces deux congrégations surent garder les valeurs monastiques en orientant leur activité vers le travail intellectuel (pensons à un Mabillon, un Félibien, un Dom Vaissette, un Martène, un Ruinart, érudits ne travaillant pas seuls mais animant des équipes de moines qui, ainsi, échappaient au laxisme et à l'oisiveté). La montée de St Maur fut rapide (deux cents monastères en cinquante ans) et ce qui frappe lorsqu'on analyse diocèse par diocèse (en 1708) la liste des

abbayes ou prieurés, c'est le nombre assez faible des prieurés d'extrême observance, tel Coincy, le seul au diocèse de Soissons ; par contre, Chézy sur Marne, St Crispin le Grand, St Médard, Châtillon sur Marne, Orbais ou Compiègne relèvent de la branche de St Maur. D'une manière plus générale, nous constatons que des monastères mauristes comme St Germain des Prés et St Denis comptent, respectivement, quarante sept et soixante quatre moines, alors qu'à la même époque, il n'y en a que vingt cinq à St Martin des Champs, abbaye d'extrême observance, jadis gloire du monachisme clunisien et cette confrontation tendrait à montrer que, là où les moines surent s'adapter tout en suivant la règle de St Benoît et, surtout, en restant fidèles à son esprit, les monastères attirèrent des vocations.

Puisque la recherche intellectuelle ne remplaça pas le travail manuel, l'oisiveté fit son apparition à Coincy, comme ailleurs : on vit nos moines près du rû bavarder et se livrer aux commérages avec les lavandières ; quant aux plus jeunes, ils chassaient, avec meutes de chiens, sans s'inquiéter, s'ils poursuivaient du gibier, des déprédatations qu'ils commettaient au préjudice des villageois exploitant leurs propres terres ou en "usages" : l'humilité de l'abbé commendataire Romelot, qui ne tenait pas au titre de seigneur, leur joua ainsi un bien vilain tour puisqu'il leur céda ses droits de pêche et de chasse. Qu'on était loin des préceptes de St Benoît : "l'absence de labeur est l'ennemie de l'âme" écrivait-il au chapitre 48 de la Règle, en poursuivant ainsi : "le dimanche tous vaqueront à la lecture... si un frère est négligent ou mou au point qu'il ne veuille ou ne puisse ni méditer, ni lire, qu'on lui impose un travail... pour ne pas rester inoccupé. Aux frères malades ou faibles on donnera une occupation ou un art qui leur évite l'oisiveté." A l'encontre Dom Schmitz écrivait dans son Histoire religieuse de la Révolution : "le cloître est devenu maison de repos".

A la suite d'une réforme générale, il y eut un autre essai de réforme propre à Coincy en 1663 quand les effectifs du prieuré ne se composaient plus que de moines fort âgés, incapables de s'acquitter des offices : aux termes d'un concordat, signé le 1^{er} Août 1663, Cluny devait envoyer des moines plus jeunes ; leur zèle gêna nos moines qui révoquèrent, alors, le concordat puis, s'apercevant qu'ils ne pouvaient décidément plus assurer la régularité des offices, ils signèrent, trois ans plus tard, avec Cluny un deuxième concordat en présence, entre autres, du prieur de Cluny, de celui de St Arnoult de Crépy et de celui de St Quentin de Villers sur Fère, Louis Aymé Jarry.

Après cette assemblée capitulaire, un nouveau prieur claustral, Dom Eloi Pichot, et deux autres religieux dits de la "stricte observance" (de la règle) vinrent prendre possession du monastère le 23 Septembre 1666 (la réforme fut entérinée par le chapitre général de Cluny en 1699) : il y eut ainsi deux communautés, les anciens avec leur prieur jusqu'à la mort du dernier et les nouveaux de stricte observance avec un prieur ; les deux prieurs marchaient de front lors des processions ; il était alloué une certaine somme pour la pitance des anciens et, pour un temps, notre prieuré reprit un éclat relatif : plusieurs visiteurs furent choisis à Coincy, tels

Thomas Caneau, prieur en 1691, ou Dom Duchesne, prieur en 1704, (il eut l'honneur de visiter Cluny même). Quant au prieur nommé en 1711, Jean Goutelle, il siège à la diète de Cluny, tenue à St-Martin des Champs, il en est même nommé secrétaire ; élu définiteur, il fut de ceux qui dénièrent au grand Prieur, Jean Marin, le droit de prendre part et de présider le définitoire, affaire portée devant le Grand Conseil le 22 Mai 1716 ; grâce, sans doute, à l'influence de Dom Goutelle, Coincy est en vedette et le 22 avril 1714 il est décidé qu'il y aurait un cours de philosophie en notre prieuré.

Il est à remarquer aussi que le Jansénisme ne pénétra pas à Coincy ; Cluny fut moins touché en général que St Maur ou St Vanne : le Jansénisme fit des ravages à Reims ou à Hautvillers.

Les dernières années de l'Ancien Régime, outre les dérèglements des moines, n'ont pas été exemptes de péripéties : à cause de sa gestion déplorable jointe au désordre du monastère, Dom Caveros chargé, en 1776, du temporel du prieuré, fut sommé par le Chapitre Général de venir s'expliquer à Cluny ; il refusa et fut enlevé de force par la maréchaussée ; sur ordre du Chapitre, le noviciat fut fermé et Dom Mouton nommé prieur, tandis que Dom Rabaste, homme distingué et de conduite parfaite fut envoyé comme procureur ; ces deux religieux remirent de l'ordre et essayèrent de rétablir le renom terni : hélas, le mal était fait et les moines, devenus impopulaires, appauvris par les travaux de reconstruction, réduits à la portion congrue, ne faisaient plus la charité. Pourtant le peuple était pressuré de dîmes qui n'allait pas dans leurs coffres quoique le "trésor des moines" soit encore évoqué de nos jours à Coincy. Leur paresse les faisait comparer à des parasites, la mauvaise conduite de certains a fait le reste et 1792 anéantit le prieuré à jamais.

Dans notre cas particulier, indubitablement, les difficultés matérielles ont joué un grand rôle dans le déclin du prieuré et nous pouvons faire notre cette assertion : "il y a toujours dans une abbaye bénédictine un lien étroit entre son état temporel et son niveau moral et le monastère doit pouvoir entretenir ses moines, sinon c'est la porte ouverte aux abus."

LA RÉVOLUTION : FIN DU PRIEURÉ

Les décrets de novembre 1789 relatifs aux biens du Clergé furent promulgués ; en 1790 les vœux monastiques abolis, ordres et congrégations religieuses supprimés. Bien que rationalisme et libre pensée aient pénétré dans nombre de couvents, les moines qui subsistaient à Coincy refusèrent de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé (peu de Bénédictins prêtèrent le serment à l'inverse des Prémontrés qui y souscrivirent sans difficulté) : ils déclarèrent "vouloir vivre et mourir dans l'état religieux selon la loi de leur Ordre avec leurs confrères et dans leur monastère". Après délibérations du Directoire Départemental, on laissa les religieux dans leur couvent avec, pour chacun, une chambre garnie et 1200 livres de pension annuelle qu'ils touchaient d'ailleurs difficilement. Ils ne portaient plus l'habit et n'osaient plus sortir.

Quand, le 1^{er} Octobre 1792, il leur fut notifié d'évacuer le prieuré, le sous-prieur Fricot se retira chez M. Charpentier à Montléan près Montmirail où il mourut à 94 ans, Dom Béranger fut recueilli à Brécy, dans la Vallée, par Jean-Baptiste Duflot, tisserand de son état après s'être caché dans les bois de Romont-Bouillon ; les autres moines, dont le prieur Mouton, quittèrent Coincy et leurs traces furent perdues.

Quant aux biens, nous verrons en conclusion ce qu'il en advint.

QUE RESTE-T-IL ?

En ce qui concerne les bâtiments eux-mêmes, seuls subsistent à l'ouest et au sud les numéros impairs de la rue de l'Abbaye qui a été percée, en 1810, au milieu des jardins du prieuré : les façades ouest présentent une certaine unité avec continuité dans les corniches et la frise ; l'ensemble a été loti, après la vente nationale, en petits logements individuels d'une ou deux pièces au rez de chaussée, et au premier (poutres apparentes et parfois belles cheminées antérieures à la division sont visibles) ; quelques jolies fenêtres en arrondi subsistent.

Si le côté sud (datant de la reconstruction, 1683, moyennant douze livres la toise) présente des façades assez délabrées, hormis la salle "Rivoli" récemment ravalée, ce qu'on en voit permet de reconnaître une beauté certaine.

A une centaine de mètres plus loin, s'élève la tour de la Ménagerie, dite encore actuellement "tour des moines" : bien que des personnes âgées y demeurassent, elle est en assez mauvais état et je me suis laissé dire qu'à leur mort, elle serait démolie, seul vestige demeuré debout, après la guerre 1914-1918, dans un certain périmètre.

L'actuelle boulangerie de Coincy est installée dans la maison du Prieur Commanditaire, dressée sur la rive gauche de l'Ordrimouille : malheureuse devanture et persiennes modernes ont dénaturé sa façade.

En vis à vis, sur la rive droite, on devine, le long de l'actuelle boucherie, au début de la rue de l'Abbaye, la base d'une porte en cintre.

Face à l'église paroissiale, il ne reste rien de l'église conventuelle St Pierre St Paul que nous avons décrite précédemment et qui se situait à l'emplacement de l'actuelle usine Chazal ; seuls subsistent les bases des piliers du vieux moustier qui contenait les trois grosses cloches du prieuré. En effet, lors de la Révolution, les plombs des toitures ayant été enlevés par des voleurs, les eaux de pluie se sont infiltrées dans les voûtes et, la veille de Noël 1791, l'édifice s'écroula. Il fut vendu 2.425 livres à Charles Alexis Hannecart de Château-Thierry le 14 Juillet 1792 au directeur de Château-Thierry, de même la maison conventuelle et le jardin à Mossart d'Epieds pour 31.600 l.

Les autres biens furent achetés par des bourgeois ou des commerçants de Fère qui s'associèrent dans ce but et, un mois plus tard les 19 Août, 2 et 3 Septembre, ils revendirent au détail tout ce qu'ils avaient acheté en bloc (immeubles, bois, terres, viviers etc...).

Subsistent, encore, quoique plus ou moins inaccessibles, de nombreuses caves voûtées avec galeries souterraines, des cryptes, telle celle décrite par Souliac et même une église souterraine, mise fortuitement à jour lors de travaux d'égouts au siècle dernier près du Pont au Change mais l'entrée en fut rebouchée.

Des fortifications, sous Charles VI, plus rien puisque les matériaux furent réutilisés au XVII^e siècle

Par contre, l'église Notre Dame (ancienne collégiale devenue paroissiale) existe toujours avec ses solides piliers carrés soutenant de beaux arcs romans, son chœur ogival ; elle recèle divers éléments en provenance de l'église claustrale lors de la Révolution :

magnifique chaire Louis XIV en bois sculpté
très grandes statues en bois du XVI^e représentant St Pierre et St Paul
plusieurs belles statues du XV^e et du XVI^e (Ste Barbe, Vierges...) malheureusement repeintes en blanc en 1941
un St Benoît du XVI^e, fortement mutilé et portant plusieurs traces d'éclats d'obus
un dessous d'autel, appelé à tort rétable, également du XVI^e en bois polychrome et doré comportant les douze apôtres, les saintes femmes, la Vierge et le Christ descendu de la Croix : bon nombre de ces statues ont disparu.

Quant à l'orgue claustral, il ne fut pas brisé lors de l'écroulement de l'église : mais acheté et transporté à la Ferté-Milon dans une des deux églises.

Les manuscrits et autres in-folios, réchappés des guerres et du bûcher allumé sur place en 1792 pour brûler les livres "entachés de religion", furent chargés, sur ordre des commissaires de district sur des charrettes à claire-voie en direction de Château-Thierry où l'on perd définitivement leurs traces, mais il n'était pas rare, au siècle dernier, que les commerçants de Coincy emballassent leurs denrées dans des feuilles de parchemin provenant des livres tombés des charrettes et... ramassés. Seul le cartulaire a été sauvé : les religieux le confièrent à Me Paris, notaire à Coincy ; l'un de ses descendants, Paulin Paris, membre de l'Institut, le donna à la Bibliothèque Nationale.

Quant à la collection de gravures, constituée dès le XVI^e siècle (Ghisi, Dürer...), seules cent cinquante pièces aboutirent chez un meunier... pour tapisser le moulin et, à la suite de ventes successives, furent acquises, au cours du XIX^e siècle par un architecte de Nantes.

BIBLIOGRAPHIE

- Cartulaire de Coincy : B.N. 12021 Manus. français anciens supp. 1072-1677
Procès-Verbaux des Chapitres Généraux de Cluny - Manus. Chambre des Députés B 1189 35 v. in 4° (1259-1759)
- Recueil des Définitions des Chapitres Généraux B.N. nouv. acq. 2263
Rôle originaux des Visites des maisons de Cluny B.N. nouv. acq. 2280-2281-82
coll. Bourgogne nouv. acq. 2277 n° 3 2279-2293
- A. ANDRY : Coincy à travers le passé - Château-Thierry 1913
Annales Sté Historique de Soissons (ann. 1852-M. Souliac)
St BENOIT : Règle - Trad. Mère E de Solms d'après texte du Codex de St Gall (ms 914) - Paris 1965
- Michel BUR : Formation du Comté de Champagne - Nancy 1977
(Publication de l'Université Nancy II)
- C. BUTLER : le Monachisme Bénédictin Paris 1924
- A. CHAGNY : Cluny et son empire Paris 1949
- Dom COTTINEAU : Répertoire topobibliographique des abbayes et prieurés - Mâcon 1936 t. I
- Dictionnaire d'Histoire ecclésiastique et de géographie religieuse - Paris t. 13 - p. 212 & suite
- Dom DIMIER : les moines bâtisseurs Paris 1964
- Ed. FLEURY : le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution - Paris 1853
Gallia Christiana : IX - coll. 391-393
- St Grégoire : Dialogues "Vie et miracles du Bx Père St Benoît"
Trad. éd. de la Source - Paris 1952
- Dom Jean GUILMARD : les oblats séculiers dans la famille de St Benoît - Solesmes 1975
- Dom HERWEGEN : Commentaire de la Règle de St Benoît - Paris 1935
- Térence P. MAC LAUGHLIN : le très ancien droit monastique de l'Occident - Ligugé 1935
- LAVISSE (& Rambaud) Histoire Générale - T.I p. 245 - Paris 1893
- Mgr LESTOCQUOY : Vie Religieuse en France du VII au XX^e s. Paris 1964
- P. LOGIÉ : les Collégiales en France des origines au XV^e s. Paris 1955
- E. MORREAU-NÉLATON : Histoire de Père - Paris 1911
- Dom Claude J. NESMY : St Benoît et la vie monastique - Paris 1959
- Dom Guy Marie OURY : St Benoît, patron de l'Europe - Chambray 1979
- Abbé PÉCHEUR : Histoire du Diocèse de Soissons - Soissons 1863
- PEIGNÉ-DELACOURT : tableau des monastères d'hommes en France Arras - 1875
- P. PINET : le message de St Benoît et les laïcs - Paris 1979
- Abbé POQUET : Histoire de Château-Thierry - Château -Th. 1839
- Dom SCHMITZ : Histoire de l'Ordre de St Benoît, 7 vol. t. IV & V Maredsous 1942-1956
- TAINE : Origines de la France Contemporaine - Paris 1875
- G. de VALEUS : le Monachisme Clunisien - vol. I, Ligugé Paris 1935
- M. VEISSIÈRE : une Communauté Canoniale au Moyen-Age, Provins 1961
- A. de VERTUS : Histoire de Coincy - 1863 - rééd. Soissons 1967
- A. de VOGUE : la Communauté et l'Abbé dans la Règle de St Benoît Paris 1961